

salles-la-source

Cascade : les opposants sur le pied de guerre

Dans l'affaire « serpent de mer » qui oppose depuis des années à Salles-la-Source les 248 adhérents de l'association « Ranimons la cascade ! » au propriétaire de la concession Jean-Gérard Guibert, la semaine s'annonce cruciale. Sous la plume de leur président Bernard Gauvain, ces opposants au renouvellement de la concession hydroélectrique du site ont envoyé vendredi dernier une missive saignante et cinglante à Cécile Pozzo di Borgo, préfet de l'Aveyron, et ce juste avant le passage ce jeudi pour la seconde fois en deux ans de ce dossier des plus épineux devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). Le courrier qui se conclut par un « Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas » se veut constituer une « mise en garde solennelle » à la représentante de l'État.

Lors d'une conférence de presse tenue avant-hier au restaurant « La cascade », les opposants ont distribué un épais et solide dossier qui, selon eux, énumère « la longue liste d'erreurs, d'opacités, d'irrégularités et d'ambiguités » vis-à-vis desquelles « l'ad-



Le renouvellement de la concession hydroélectrique de Salles-la-Source sera au menu ce jeudi du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). / Photo DDM C.C.

ministration aurait du mal à se dédire. »

Denis Matthieu, un riverain sous le terrain duquel passe 130 m de conduite de la chute d'eau va un peu plus loin. « Notre expérience nous fait dire que l'admi-

nistration, si elle a horreur de se dédire, adore, en revanche se défaire. Nos quatre demandes d'éclaircissement déposées devant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) sont toutes restées let-

tres mortes. »

la bataille se poursuivra

Lundi, c'est essentiellement le volet sécurité publique qui a été mis en avant par les opposants au projet. « Personne ici n'a ou-

blié le terrible éboulement survenu le 23 juin 2005 sur une maison et la rue principale du village, a souligné Jean-Pierre Bauguil, adhérent à l'association. Il semble que ce ne soit pas le cas en préfecture car le barrage situé sous la falaise n'a jamais été vérifié depuis sa construction en 1930. Or, on parle là de plusieurs milliers de mètres cubes d'eau stockés sur la tête de tous les villageois. Pire, cette conduite forcée traverse à trois reprises des zones marquées en rouge sur le plan de prévention des risques qui considère ce site d'une grande vulnérabilité. »

Face à ces « évidences », les opposants pensent savoir « que la préfète donnerait malgré tout son feu vert au concessionnaire laissant entendre que de toute façon la justice finirait par trancher. »

Loin d'être gagnés par la « lassitude » ou « le découragement », les membres de « Ranimons la cascade ! » sont plus que jamais sur le pied de guerre et le resteront. L'association envisage une nouvelle manifestation de sa détermination jeudi pendant que les membres du Coderst délibéreront.

Jérôme Rivet